

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Présents : MM. André-Luc MONTAGNIER, Pascal MORO, Laure SENMARTIN, Gérard GHIO, Alexia CASIER, Rémy MARTINEZ, Lola JACQUET, Norbert SCHMIDT, Christine CHARPENTIER, Antony JAVEGNY, Laurence COSTESSEQUE, Séverine MARCORELLE, Maïda LALLEMENT, Jean Luc CHARDON, Jérôme CARO.

Procuration : Mme Pascale BORDAT donne procuration à M. Gérard GHIO
M. Anthony SANS donne procuration à Mme Lola JACQUET
Mme Cathy LEBERT donne procuration à M. Jérôme CARO
M. Christopher TIOPISTA donne procuration à Mme Alexia CASIER
M. Xavier CHACON donne procuration à Mme Christine CHARPENTIER
M. Christophe MAS donne procuration à M. le Maire

Absents : MM. Manon SEGURA (Excusée), Vianney FABRE (Excusé), Anne Marie BEAUDOUVI (Excusée), Emeline BUI VIET LINH, Delphine BRUN, Jean-Christophe MAESTRE.

A l'unanimité, Mme Laure SENMARTIN a été désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h03

QUESTION 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 28 novembre 2024

L'assemblée a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 28 novembre 2024.

VOTANTS : 21 - A l'unanimité

POUR : 21

QUESTION 2 : Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à M. le Maire

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte des décisions n° 2024-50 à 2024-58 et des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues en mairie de septembre à novembre 2024 et de la renonciation du droit de préemption pour ces biens.

- **DECISION DU MAIRE N° 2024-50 :**
Tarif des droits d'occupation temporaire et précaire du domaine public de la terrasse de l'établissement « Le Petit Gourmand » pour l'année 2024
- **DECISION DU MAIRE N° 2024-51 :**
Tarifs d'inscriptions des courses pédestres hors stade du 19 et 20 avril 2025
- **DECISION DU MAIRE N° 2024-52 :**
Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Midi – Régie Commune
- **DECISION DU MAIRE N° 2024-53 :**
Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour la régie du Port
- **DECISION DU MAIRE N° 2024-54 :**
Portant sur la mise en demeure d'enlèvement du navire « JO » au port des Cabanes
- **DECISION DU MAIRE N° 2024-55 :**
Modification pour l'encaissement des repas de la cantine, de la garderie et de l'accueil ALAE-ALSH
- **DECISION DU MAIRE N° 2024-56 :**
Signature des contrats de prestations techniques et artistiques Fêtes de Noël
- **DECISION DU MAIRE N° 2024-57 :**
Demande de subventions — Marathon Côte Indigo
- **DECISION DU MAIRE N° 2024-58 :**
Demande de subventions - Travaux de réhabilitation hôtel de ville de Fleury d'Aude -Phase I

QUESTION 3 : GN - Convention portant sur la redevance spéciale de collecte et traitement des déchets ménagers avec la communauté d'agglomération LE GRAND NARBONNE- année 2023

Le Grand Narbonne assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés des 37 communes membres en exerçant la globalité de la compétence à savoir : la collecte, le tri, le traitement et la valorisation.

Ce service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Grand Narbonne fixant le montant de la redevance spéciale de la commune de Fleury d'Aude à 28 456.72 € pour l'année 2023.

VOTANTS : 21 - A l'unanimité

POUR : 21

QUESTION 4 : Révision du suivi pluriannuel des investissements du Budget Communal 2024 – Gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Afin d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice, différentes opérations d'investissement sont actuellement financées, en application de l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement prévus pour l'exercice en cours.

Il est proposé de réviser les autorisations de programme comme suit :

Opération 077 - Achat matériel et véhicules - révision 2024

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement													TOTAL	RESTE
			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033			
Matériels, équipements (ST) et matériels roulant (tous services)	BP 2024 - 02/04/2024	1 040 000 €	375 267 €	183 949 €	58 500 €	100 000 €	53 000 €	72 733 €	65 051 €	91 500 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	1 040 000 €	0 €	
Matériels, équipements (ST) et matériels roulant (tous services)	Délibération du 16/01/2025	1 040 000 €	375 267 €	183 949 €	136 470 €	100 000 €	53 000 €	72 733 €	65 051 €	53 530 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 040 000 €	0 €	

Opération 178 - Voie de contournement Saint-Pierre - révision 2024

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement												TOTAL	RESTE	
			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035			
Voie de contournement St Pierre	BP 2024 - 02/04/2024	1 800 000 €	30 000 €	1 000 000 €	770 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 800 000 €	0 €
Voie de contournement St Pierre	Délibération du 16/01/2025	1 800 000 €	31 716 €	1 000 000 €	768 284 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 800 000 €	0 €

VOTANTS : 21 - A l'unanimité

POUR : 21

QUESTION 5 : Budget de la régie du port des Cabanes - Décision modificative n° 2

Il est proposé d'effectuer les virements de crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Compte / Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
023	Virement vers la section d'investissement	2 080,00 €	
CHAPITRE 023	SOUS TOTAL	2 080,00 €	
7811	Reprises sur amort des immos incorp. et corporelles		2 080,00 €
CHAPITRE 042	SOUS TOTAL		2 080,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 080,00 €	2 080,00 €

INVESTISSEMENT			
Compte / Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
28188	Amortissement - autres	2 080,00 €	
CHAPITRE 040	SOUS TOTAL	2 080,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		2 080,00 €
CHAPITRE 021	SOUS TOTAL		2 080,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 080,00 €	2 080,00 €

VOTANTS : 21 - A l'unanimité POUR : 21

QUESTION 6 : Bail emphytéotique administratif entre la commune et les campings municipaux

La loi NOTRe du 7 août 2015 a transféré la compétence « Tourisme » au Grand Narbonne, Communauté d'agglomération.

Le conseil municipal en date du 24 novembre 2016 a alors délibéré pour que la commune reprenne la gestion des campings en régie dotée de la seule autonomie financière (avec gestion individualisée dans un budget annexe M4).

Depuis, la commune de Fleury d'Aude met à disposition de la régie des campings municipaux les parcelles cadastrées BO 0002 de 102 438 m² et HK 0050 de 87 906 m² qui sont dans le domaine privé de la commune sans formalisation particulière.

Aujourd'hui il est proposé au Conseil Municipal de conclure un bail emphytéotique administratif afin de donner à bail à la régie des campings les terrains constituant l'emprise des campings Pissevaches et Rive d'Aude contre une redevance de 400 000€/an (230 000€ pour Pissevaches et 170 000€ pour Rive d'Aude).

En contrepartie, l'ensemble des animations extérieures des campings sera désormais pris en charge sur le budget de la commune.

VOTANTS : 21 - A l'unanimité

POUR : 21

QUESTION 7 : Modification des statuts de la régie des campings municipaux et du poney club de l'Oustalet

Les statuts de la régie des campings en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2016 nécessitent d'être revus.

A ce jour, sans démission d'un membre du conseil d'exploitation, le représentant des collègues peut toujours siéger au conseil d'exploitation jusqu'à la fin du mandat. Qu'il s'agisse d'un socio professionnel en cessation d'activité ou d'un représentant des campings sans contrat de location. De ce fait, il est proposé de rajouter à l'article 4 les termes suivants :

- *Cessation d'activité pour les professionnels du tourisme*
- *Fin de contrat d'une résidence mobile de loisirs sur Pissevaches ou Rive d'Aude pour les représentants des usagers des campings*

Il est proposé de supprimer l'article 10 en cours qui n'a plus lieu d'être avec la mise en place du bail emphytéotique et d'indiquer le délai d'une nouvelle convocation dans le cas où le quorum n'est pas atteint lors du conseil d'exploitation.

VOTANTS : 21 - A l'unanimité

POUR : 21

QUESTION 8 : Vote des tarifs des campings municipaux de Pissevaches et Rive d'Aude et du Poney Club de l'Oustalet

Il est proposé de voter des tarifs des campings municipaux de Pissevaches, de Rive d'Aude et du Poney Club pour l'année 2025.

VOTANTS : 21 - A l'unanimité

POUR : 21

QUESTION 9 : Renouvellement de l'adhésion au service de Médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

Par délibération n° 23-2022 du conseil municipal du 10 mars 2022, le conseil municipal a adhéré, par convention, au service de médecine de prévention, hygiène et sécurité du travail pour l'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels du Centre de Gestion de l'Aude pour une durée de 3 ans.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention pour 3 ans

VOTANTS : 21 - A l'unanimité

POUR : 21

QUESTION 10 : Modalités d'attribution des avantages en nature des membres du conseil municipal et des agents de la collectivité pour l'année 2025

Le conseil municipal a arrêté les modalités d'attribution des avantages en nature pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Il est rappelé que le Directeur Général des Services de la ville, en poste depuis le 1^{er} septembre 2020, a fait le choix de ne pas bénéficier de véhicule de fonction.

VOTANTS : 21 - A l'unanimité

POUR : 21

QUESTION 11 : Motion de soutien à la demande de classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'Humanité – UNESCO

Par courrier en date du 14 novembre 2024, l'Association Nationale des Elus Locaux (ANEL) invite l'assemblée délibérante à voter la présente motion afin de prendre part à la démarche de reconnaissance du sauvetage en mer comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

VOTANTS : 21 - A l'unanimité

POUR : 21

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h11

La secrétaire de séance

Laure SENMARTIN